



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 8 janvier 2006

Relations Presse H&B Communication

Christine Duchêne - Tél. 01 58 18 32 56 c.duchene@hbcommunication.fr

Émilie Gay - Tél. 01 58 18 32 47 e.gay@hbcommunication.fr

Agrica signe des accords collectifs portant sur des régimes de prévoyance et de santé dans le Nord-Ouest de la France

Le groupe Agrica vient de signer des contrats de prévoyance et de santé dans le Nord-Ouest de la France. Ils concernent plus de 14 000 salariés, cadres et non cadres de la production agricole, et sont effectifs dans quatre régions du Nord-Ouest de la France :

- Dans les Pays de la Loire, **les représentants de la production agricole des départements de la Loire Atlantique, du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Vendée** ont signé des **accords de prévoyance** (incapacité, invalidité et décès) à destination des cadres du secteur, pour maintenir une indemnisation complémentaire en cas de maladie ou accident de travail à partir du 4^e jour. Ces accords ont pris effet au 1^{er} juillet 2006.
- En Bretagne, **les Entrepreneurs des Territoires Agricoles et Ruraux (ETAR) des départements du Morbihan et d'Ille et Vilaine** ont opté pour la **Garantie Décès**, qui s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation des garanties des non cadres de la production agricole sur les quatre départements de la région. Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2007 et concernera plus de **2300 salariés** au sein de **350 entreprises**.
- En Normandie, **les exploitations agricoles du département du Calvados** ont mis en place, dans le cadre de leurs conventions collectives, un **régime complet de prévoyance** (incapacité, invalidité et décès) pour les non cadres de la production agricole. Environ **5400 salariés auprès de 1870 entreprises du secteur de la polyculture notamment**, bénéficieront de ce régime qui sera valable dès le 1^{er} juillet 2007.

Pour les non cadres de la production agricole également, **l'Horticulture de l'Orne** a signé un accord portant sur la **Garantie Invalidité**, dont bénéficieront plus de **160 salariés auprès de 36 établissements** à partir du 1^{er} avril 2007.

- En Ile de France, **les Entrepreneurs des Territoires Agricoles et Ruraux de Seine et Marne** se sont rattachés à la convention collective polyculture Elevage d'Ile de France. Les **720 salariés non cadres des 120 établissements de ce secteur** bénéficient d'un **régime complet de prévoyance** (incapacité, invalidité et décès) **et d'une complémentaire maladie** depuis le 1^{er} juillet 2006.

La signature de ces accords collectifs traduit le renforcement de la présence d'Agrica en région auprès des entreprises et des salariés du monde agricole, et témoigne de la relation privilégiée d'Agrica avec les partenaires sociaux départementaux et régionaux.

Dans ce cadre, Arthur Magnus, Directeur Régional d'Agrica pour le Nord-Ouest de la France, anime le réseau des partenaires sociaux d'Agrica et poursuit la politique de développement du groupe en région, sur ses trois marchés phares : **la prévoyance, la santé et l'épargne**.

A propos d'AGRICA – www.groupagric.com

Neuvième groupe de retraite et de prévoyance, AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés du monde agricole en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé.

Avec plus de 850 000 retraités à ce jour et 1,47 million de cotisants dans plus de 153 000 entreprises, AGRICA fait partie des groupes majeurs de la protection sociale.